

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-73 du 29 Mars 1994

Chargeant Monsieur Rigobert LADIKPO,
Ministre de l'Industrie et Petites et
Moyennes Entreprises de l'intérim de
Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de
la Culture et des Communications pour
compter du 21 Mars 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoir et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 21 Mars 1994, Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Marius FRANCISCO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1994

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MIPME-MCC 8 AUTRES MINISTERES
17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-